



## Chèque déclaré perdu à la banque

Par **ornella**, le **19/02/2008 à 16:14**

Bonjour,  
En 2005 mon frère m'a dérobé mon chèque et carte d'identité pour faire un faux chèque.  
Aujourd'hui je suis contacté par la police pour m'expliquer.  
Je ne veux pas dénoncer mon frère.  
Si j'accepte de rembourser la somme de 1.200 euros j'encours encore d'autres poursuites?  
En fait j'avais déclaré uniquement mon chéquier perdu et je n'ai jamais fait de déclaration au commissariat.  
Je pense que si je prends contact avec la personne à qui a été fait le chèque et que je lui demande de retirer sa plainte ça sera bon mais apparemment c'est un magasin d'électro-ménager.  
S'il maintient sa plainte que puis-je faire.  
Je rappelle que je souhaite dire que c'est moi qui ait fait un chèque et déclaré perdu ensuite.